



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insertion professionnelle

Question écrite n° 64947

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le secrétaire d'État à l'insertion professionnelle des jeunes sur les revendications du personnel des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation. La loi de cohésion sociale vient d'intégrer les missions locales dans le code du travail et le nombre de jeunes à accompagner augmente, entraînant l'intensification de l'activité des employés des missions locales. Or leur salaire n'a pas augmenté. La négociation avec l'Union nationale des missions locales, le syndicat des employeurs, a échoué. Les personnels des missions d'insertion souhaitent des financements pluriannuels évolutifs et garantis de la part de l'État et des collectivités locales. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la suite qu'il entend réserver à ces demandes.

Texte de la réponse

Les personnels du réseau des missions locales et des permanences d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes (PAIO) relevant de la convention collective du 21 février 2001 ont vu leur situation salariale s'améliorer. La valeur du point est passée de 4,15 EUR à 4,20 EUR au 1er juillet 2005 et à 4,25 EUR au 1er janvier 2006. Il convient de noter par ailleurs que l'État a garanti en 2005 la création de 2 000 postes de référent/supplémentaires et de 21 animateurs régionaux, afin que la charge de travail induite par la mise en oeuvre des mesures du plan de cohésion sociale en faveur des jeunes ne pèse pas de façon inconsidérée sur les personnels en poste. Les collectivités territoriales ont également contribué au financement de l'installation de ces nouveaux renforts. La mise en place de contrats d'objectifs et de moyens pluriannuels entre l'État, les collectivités locales et les missions locales ou PAIO, actuellement en cours, vise à favoriser la pérennité des financements des missions locales.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64947

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4935

Réponse publiée le : 18 juillet 2006, page 7591